Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-19_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Direction des Finances et de la Commande publique

Objet : Tourisme – Casino – Renouvellement de l'autorisation des jeux

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-19_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n°19/2026

Service référent : Finances et commande publique

Objet : Tourisme – Casino – Renouvellement de l'autorisation des jeux

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint au Maire, aux Finances, à la Commande publique et au Mécénat

Exposé :

L'arrêté ministériel du 29 juin 2022 a autorisé, sur Quiberon, l'exploitation des jeux d'argent et de hasard à la SAS SQUAL pour la période du 29 juin 2022 au 30 juin 2026.

En vertu de l'article 9 de l'arrêté du 14 mai 2017 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, il appartient au Conseil municipal, d'émettre un avis sur les demandes de renouvellement d'autorisation et d'extension de jeux.

Il est rappelé que le 16 avril 2012, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer, avec la S.A. SQUAL, une convention pour l'exploitation du casino municipal et ce, pour une durée de 15 ans.

L'établissement susvisé a toujours respecté les termes de la délégation de service public qui lui a été consentie par la Ville et station classée de tourisme de QUIBERON et, en particulier, son cahier des charges.

Son activité concourt directement à l'animation de la station et indirectement à son développement économique et touristique. Cet acteur économique local génère également des recettes d'un montant substantiel qui, reversées au budget général de la Ville, permettent au conseil municipal d'entreprendre de nombreuses actions d'intérêt général propres à soutenir et développer l'action économique et touristique locale.

En 2025, outre les animations directement prises en charge par le Casino, celui-ci a reversé la somme de 318 581 € à la ville de Quiberon au titre de prélèvement sur les jeux et 30 000 € au titre de participation aux animations locales.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande formulée par le directeur de la SA SQUAL au ministre de l'Intérieur sollicitant le renouvellement de l'autorisation de pratiquer les jeux d'argent et de hasard pour une durée de 4 ans.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 10/02/2026, la Commission Finances et pêche a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-19_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 14 mai 2017 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos,
Vu arrêté ministériel du 29 juin 2022autorisant le casino de Quiberon à exploiter pour une période de 4 ans,

Considérant la demande de renouvellement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

EMET UN AVIS FAVORABLE au renouvellement de l'autorisation des jeux au Casino de Quiberon,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à laquelle il aura donné procuration, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du marché et de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 17 février 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026
Classification actes : COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics